ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de l'Académie de Toulouse

Vu l'article L211-1 du Code de l'Education ;

Vu l'article D211-9 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté n°R76-2025-09-03-00001 du 3 septembre 2025 de monsieur le Recteur portant délégation de signature concernant les décisions relatives à l'organisation scolaire ;

Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration (C.S.A.) départemental de la Haute-Garonne dans sa séance de repli du 28 août 2026 ;

Arrêté du 04 septembre 2026 relatif aux mesures de carte scolaire dans l'enseignement 1er degré public de la Haute-Garonne

Article 1 : Sont prononcées, à compter du 1er septembre 2026, les mesures concernant les postes classes suivantes :

Circonscription	TYPE ECOLE	UAI	COMMUNE	NOM DE L'ECOLE	REP	Mesures	Observations	AUTRES NIVEAUX / CLASSE DEDOUBLEE
HG01	E.E.PU	0311089R	TOULOUSE	LAPUJADE		-1	Elémentaire	
HG01	E.M.PU	0310228E	TOULOUSE	JOLIMONT		1	Maternelle	
HG01	E.M.PU	0311123C	TOULOUSE	SYLVAIN DAURIAC	REP+	1	Maternelle	CLASSE TPS
HG02	E.P.PU	0310161G	TOULOUSE	CALAS-DUPONT		-1	Elémentaire	
HG02	E.M.PU	0310235M	TOULOUSE	SARRAT		-1	Maternelle	
HG03	E.E.PU	0312197V	TOULOUSE	PATTE D'OIE		-1	Elémentaire	
HG03	E.P.PU	0312080T	TOULOUSE	SEPT-DENIERS		1	Elémentaire	
HG03	E.E.PU	0311645V	TOULOUSE	FRANCOISE HERITIER	REP+	-1	Elémentaire	CLASSE DEDOUBLEE
HG03	E.E.PU	0311645V	TOULOUSE	FRANCOISE HERITIER	REP+	1	Elémentaire	AUTRES NIVEAUX
HG03	E.M.PU	0311661M	TOULOUSE	SIMONE VEIL	REP+	-1	Maternelle	AUTRES NIVEAUX
HG03	E.M.PU	0311661M	TOULOUSE	SIMONE VEIL	REP+	1	Maternelle	CLASSE DEDOUBLEE
HG03	E.P.PU	0312088B	TOULOUSE	AMIDONNIERS		-1	Elémentaire	
HG03	E.P.PU	0312088B	TOULOUSE	AMIDONNIERS		1	Maternelle	
HG04	E.M.PU	0310193S	TOULOUSE	CLEMENT FALCUCCI	REP+	-1	Maternelle	CLASSE TPS

Circonscription	TYPE ECOLE	UAI	COMMUNE	NOM DE L'ECOLE	REP	Mesures	Observations	AUTRES NIVEAUX / CLASSE DEDOUBLEE
HG04	E.E.PU	0310952S	TOULOUSE	NORD		1	Elémentaire	
HG06	E.M.PU	0310190N	TOULOUSE	JULES JULIEN		1	Maternelle	
HG06	E.P.PU	0312870B	TOULOUSE	GUILHERMY		-1	Elémentaire	
HG06	E.P.PU	0312870B	TOULOUSE	GUILHERMY		1	Maternelle	
HG09	E.M.PU	0312075M	PECHABOU	LE PETIT PRINCE		-1	Maternelle	
HG10	E.M.PU	0312038X	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	PIERRE MENDES FRANCE		-1	Maternelle	
HG10	E.P.PU	0313263D	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	L'OREE DU BOIS		-1	Maternelle	
HG10	E.P.PU	0313263D	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	L'OREE DU BOIS		1	Elémentaire	
HG11	E.P.PU	0312145N	LE FAUGA	CLEMENT ADER		-1	Maternelle	
HG11	E.P.PU	0311598U	MURET	LE BARRY		1	Elémentaire	
HG13	E.P.PU	0311796J	VALENTINE			1	Elémentaire	
HG14	E.E.PU	0310761J	PORTET-SUR-GARONNE	MARGUERITE PICART		-1	Elémentaire	
HG19	E.M.PU	0310164K	BALMA	MARIE LAURENCIN		-1	Maternelle	
HG23	E.M.PU	0312103T	LARRA	JACQUES SIRVEN		-1	Maternelle	
HG23	E.M.PU	0311696A	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	LES PETITES FONTAINES		1	Maternelle	
HG24	E.P.PU	0313132L	BRUGUIERES	LES 4 SAISONS		-1	Maternelle	
HG24	E.M.PU	0311700E	BRUGUIERES	LES MESANGES		1	Maternelle	
HG24	E.M.PU	0311892N	GRATENTOUR	MAURICE SAQUER		1	Maternelle	
HG24	E.P.PU	0313265F	VILLEMUR-SUR-TARN	MARCELLE FRAYSSE		1	Elémentaire	

Article 2 : Sont prononcées, à compter du 1er septembre 2026, les transformations de postes hors la classe suivantes :

A. Transfert de poste de professeur des écoles – maître formateur (PEMF) :

Circo	UAI Circo	UAI RAD	RAD	FONCTION	NATURE DE SUPPORT	Code spécialité	Ouverture	Fermeture
HG10	0311103F	0311626Z	E.P.PU CATALA – SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	ENS	EAPM+DMFM	G0191		1,33
HG18	0312602K	0312887V	E.P.PU LES PERSEIDES - BLAGNAC	ENS	EAPM+DMFM	G0191	1,33	

B. Annulation de la transformation du poste de directeur d'établissements spécialisés (DETS) en poste de coordonnateur pédagogique d'unité d'enseignement (CPUE) :

Circo	UAI Circo	UAI RAD	RAD	FONCTION	NATURE DE SUPPORT	Code spécialité	Ouverture	Fermeture
HG20	0311106J	0310946K	CHR PURPAN	ENS	DETS	D0000	1	
HG20	0311106J	0310946K	CHR PURPAN	ENS	CPUE	G0000		1
HG21	0312212L	0311917R	HOPITAL DE JOUR MARCHANT	ENS	DETS	D0000	1	
HG21	0312212L	0311917R	HOPITAL DE JOUR MARCHANT	ENS	CPUE	G0000		1

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la DSDEN de Haute-Garonne est chargée de l'éxecution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 4 septembre 2026,

Pour le Recteur et par délégation,

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

Christian MENDIVÉ